



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des collectivités locales**

Amiens, le **24 MARS 2021**

La préfète de la Somme

à

*Destinataire in fine*

**Objet :** Informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour l'année 2021.

**Réf. :** DCL/BCL/n° 2021-020.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dossier présentant les nouvelles dispositions fiscales issues de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr> (rubrique : *Politiques-publiques / Collectivités-territoriales / Circulaires*).

Ce dossier présente notamment la **baisse des impôts de productions et l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale**.

Par ailleurs, je vous précise que la **date limite de vote du budget primitif** des collectivités territoriales et leurs groupements est fixée au **15 avril 2021**. Ces documents doivent être transmis à la préfecture ou à la sous-préfecture au plus tard pour le 30 avril 2021.

Enfin, la **date limite de transmission des états relatifs à la fixation des taux des impositions directes locales** (état 1253 ou état 1259 qui vous sont communiqués par les services de la direction départementale des finances publiques de la Somme) est également fixée au **15 avril 2021**. La transmission de ces états doit obligatoirement être accompagnée d'une délibération spécifique et distincte de celle du vote du budget, adoptée par votre assemblée délibérante, même si les taux restent inchangés.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous estimeriez utile.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Myriam GARCIA

Liste des destinataires :

- Monsieur le président du conseil départemental de la Somme ;
- Mesdames et Messieurs les maires du département ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département.

Copie adressée à :

- Monsieur le sous-préfet d'Abbeville ;
- Monsieur le sous-préfet de Péronne et de Montdidier ;
- Madame la directrice départementale des finances publiques de la Somme ;
- Madame la présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Somme.